



Gestion responsable @ Candriam : Politique d'engagement

Sommaire

| | |
|--|---|
| A. Introduction | 4 |
| B. Nos fondamentaux en matière d'engagement..... | 4 |

| | |
|--|-----------|
| C. Notre objectif : un engagement ciblé et informé | 5 |
| I. Encourager l’amélioration de la communication ESG | 5 |
| II. Aider à la prise de décision en termes d’investissements..... | 6 |
| III. Influencer les pratiques des entreprises en matière ESG | 6 |
| IV. Soutenir le développement de la finance durable | 6 |
| D. Définitions, approche et ressources | 7 |
| I. Portée de l’engagement | 7 |
| II. Responsabilités..... | 7 |
| III. Type d’engagement..... | 8 |
| IV. Nos sujets de conviction..... | 9 |
| SUJETS DE CONVICTION..... | 10 |
| V. Autres grands axes d’engagement | 11 |
| E. Étapes de l’engagement et calendrier | 12 |
| F. Contrôle et suivi de l’engagement..... | 14 |
| G. L’engagement par le biais d’organismes professionnels | 16 |
| H. Traçabilité et enregistrements..... | 16 |
| I. Questions de conformité | 17 |
| J. Rapports..... | 20 |
| I. Divulgence interne et levier | 20 |
| II. Divulgence externe et levier | 20 |
| Disclaimer | 23 |



Candriam adhère pleinement au code de gestion responsable révisé publié en 2017 par l'Association européenne de gestion de fonds et d'actifs (EFAMA). La présente politique - en ce qui concerne le volet ESG - y est conforme.



A. Introduction

Le concept de gestion responsable invite les investisseurs à utiliser tous les moyens à leur disposition pour créer :

- de la valeur à long terme pour leurs clients et bénéficiaires ;
- des avantages durables à l'économie, à l'environnement et à la société.

La gestion responsable sert en particulier les intérêts ESG des investisseurs et leur permet d'exercer leur pouvoir d'influence notamment par le biais d'activités d'engagement, à savoir :

- les votes exprimés à l'AG ;
- des discussions avec les émetteurs sur les questions ESG présumées importantes pour les perspectives.

Dans le cadre de son activité de gestion de fonds et de portefeuille, Candriam intègre autant que possible l'engagement actionnarial dans sa stratégie d'investissement.

Candriam exerce un suivi des entreprises dans lesquelles elle investit, sur des questions pertinentes, notamment la stratégie, les performances et les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise.

Lorsque Candriam estime que son influence peut être utile, elle mène un dialogue avec les entreprises bénéficiaires, exerce les droits de vote et autres droits attachés aux actions, coopère avec les autres actionnaires et communique avec les parties prenantes des entreprises bénéficiaires.

De fait, Candriam considère que, si elle ne peut pas réellement avoir d'impact sur les performances, les risques, la structure du capital et les considérations environnementales, sociales et de gouvernance en dialoguant avec les entreprises dans lesquelles elle investit ou en coopérant avec d'autres parties prenantes, elle doit, en dernier ressort, désinvestir de ces entreprises.

Toutefois, Candriam profitera de sa relation avec les entreprises bénéficiaires pour en assurer le suivi et recueillir des informations utiles sur des questions pertinentes qui pourraient être utilisées pour une analyse ESG et fondamentale de ces entreprises.

La présente politique porte essentiellement sur l'engagement de Candriam en matière d'ESG.

B. Nos fondamentaux en matière d'engagement

Depuis 1996, Candriam s'est engagée à être un gestionnaire d'actifs responsable en investissant à long terme. Nous sommes fermement convaincus que le fait de prendre en compte les facteurs ESG nous permet de mieux valoriser les émetteurs, car cela nous permet de saisir d'autres opportunités et d'autres risques significatifs, contribuant ainsi à des décisions d'investissement mieux informées. Convaincue de leur valeur, Candriam a été l'un des signataires fondateurs des principes d'investissement responsable des Nations unies¹ (PRI) en 2006 et a continué à soutenir cette initiative depuis lors.

Conformément aux principes des PRI, nous consacrons des ressources à la recherche et à l'analyse ESG et nous encourageons en permanence les synergies entre nos experts/équipes ESG et nos gestionnaires de portefeuille.

¹ <https://www.unpri.org/>

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous nous engageons également - au nom de nos clients - dans un dialogue avec les émetteurs afin d'influencer leur activité ou leur comportement, par le biais d'un engagement direct/collectif et d'activités liées au vote, ces dernières ne concernant que les actions cotées. Nous considérons que l'actionnariat actif, et l'engagement en particulier, sont des éléments essentiels à la réduction des risques, mais aussi à la protection et à l'amélioration de la création de valeur à long terme pour nos clients. Ils font partie intégrante du devoir fiduciaire de Candriam envers ses clients, en soutenant une stratégie d'investissement globale exercée avec un soin, une compétence et une prudence raisonnables.

Être un investisseur responsable ne consiste pas seulement à atténuer les risques et à saisir les opportunités : c'est aussi un moyen d'avoir un impact positif sur la société en abordant les questions ESG et d'améliorer les pratiques. Plus précisément, Candriam reconnaît et approuve pleinement le rôle que les investisseurs doivent jouer dans la réalisation des ambitieux objectifs de développement durable (ODD), qui font partie de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable ; un plan d'action pour les personnes, la planète et la prospérité. C'est pourquoi le périmètre de l'engagement de Candriam couvre les modèles d'entreprise des émetteurs, leur gamme de produits et la stratégie connexe, ainsi que la gestion opérationnelle, en tenant compte de l'ensemble des ODD qui interrogent et invitent à reconnaître la valeur ajoutée des entreprises pour la société.

C. Notre objectif : un engagement ciblé et informé

L'amélioration continue est fondamentalement incluse dans les principes d'investissement responsable (PRI) des Nations unies, avec l'idée intrinsèque que les investisseurs doivent alimenter un cercle vertueux en communiquant les meilleures pratiques aux entreprises et en intégrant plus systématiquement les considérations ESG dans l'analyse fondamentale. La révision continue de notre opinion est une nécessité dans laquelle l'engagement joue un rôle crucial.

Conformément aux PRI, les quatre piliers de notre processus d'engagement sont les suivants :



Ces piliers, qui fournissent un cadre efficace pour les discussions avec les émetteurs, restent mutuellement non exclusifs, car nous pouvons être amenés à traiter des dialogues multi-cibles.

I. Encourager l'amélioration de la communication ESG

Il s'agit de la première étape de notre action d'engagement, qui soutient la recherche et l'analyse ESG internes, et qui est effectuée au début du processus d'analyse de durabilité ou du projet de recherche. Cette étape est déclenchée soit par l'absence de communication publique sur des sujets liés à l'ESG, soit par un événement spécifique nécessitant une réponse/déclaration de la part de l'émetteur concerné.

Ce type d'engagement est essentiel pour l'analyse ESG et l'intégration des facteurs ESG dans les investissements, car il faut disposer de données comparables et fiables pour fournir des évaluations objectives et bien informées.



II. Aider à la prise de décision en termes d'investissements

De telles activités d'engagement ont lieu :

- dans notre cadre d'analyse ESG, lorsque Candriam souhaite informer les émetteurs de l'avis final que nous avons retenu et des principaux éléments qui sous-tendent notre décision ;
- systématiquement à la suite d'un événement grave ou sujet à controverse (p. ex. violation des principes du Pacte mondial des Nations unies), conduisant à l'inscription du nom de l'émetteur à notre liste de surveillance. En ce sens, toute entreprise qui devient non éligible en matière d'analyse normative est contactée.

Dans les deux cas, dans la mesure où le dialogue initié peut déboucher sur des échanges plus constructifs, il relève de notre troisième catégorie d'engagement : les pratiques d'influence.

III. Influencer les pratiques des entreprises en matière ESG

L'engagement dans ce domaine vise à encourager les émetteurs à adopter/adhérer à des normes reconnues ou à des pratiques plus communes, afin qu'ils puissent mieux anticiper et gérer les risques et opportunités ESG spécifiques.

De telles actions d'engagement ont lieu lorsque nous estimons que les émetteurs concernés peuvent perdre leur avantage concurrentiel ou mettre en péril leur valorisation à moyen/long terme en étant insuffisamment préparés à l'évolution des conditions de marché parce qu'ils n'ont pas correctement géré un thème ESG. Une telle situation justifie notre soutien à des mesures préventives ou de guérison améliorées.

Plus précisément, les activités d'engagement avant ou après les Assemblées générales annuelles (AGA), ainsi que le vote lui-même, font partie de ce pilier. Lors de la prise de contact avec les émetteurs, Candriam présente sa politique de vote et la raison qui sous-tend les recommandations de vote de controverse, défendant l'adoption de meilleures pratiques dans l'univers.

IV. Soutenir le développement de la finance durable

Candriam défend le développement durable sur les marchés financiers en partageant son expertise ESG avec ses clients, avec les médias et la communauté des investisseurs au sens large.

Plus précisément :

- Des tournées de présentation sont régulièrement organisées pour les clients.
- L'intégration et la recherche ESG sont encouragées, entre autres, par la Candriam Academy et l'Institut Candriam pour le développement durable.
- Candriam intervient lors de diverses conférences et événements externes, en Europe et ailleurs.
- Candriam est un membre actif des forums sur l'investissement responsable (IR) et des organismes du secteur de la gestion d'actifs (par le biais de groupes de travail sur l'IR).



D. Définitions, approche et ressources

I. Portée de l'engagement

Les activités d'engagement se réfèrent aux interactions entre Candriam et

- **Les Investisseurs actuels ou potentiels sur les questions environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance (ESG).**

Les bénéficiaires des investissements ciblés peuvent être des entreprises (ou des groupes d'entreprises), des gouvernements ou des organismes affiliés (municipalités, agences, supranationales, ...) présents dans une ou plusieurs catégories d'actifs telles que les actions cotées ou les obligations.

- **Les entités qui, de par leurs compétences et/ou les autorités, sont en mesure d'influencer ou d'initier des changements dans le cadre réglementaire ou de marché impliquant des aspects ESG.**

Elles n'incluent pas les interactions avec les entités investies pour la collecte de données ou la recherche dans le seul but d'alimenter les décisions d'achat, de conservation, de vente ou de pondération du portefeuille.

Notre périmètre d'intervention couvre tous les types d'émetteurs et de régions, et se fonde sur la couverture complète des investissements de Candriam, la priorité étant donnée à la couverture de notre analyse ESG. Les activités d'engagement ciblant les émetteurs d'obligations publiques sont principalement lancées via des initiatives de collaboration, l'objectif étant d'obtenir un levier plus important pour inciter les pays et les organisations internationales.

Le processus formel d'identification et de hiérarchisation des activités d'engagement se fait dans le cadre des quatre piliers décrits précédemment, en tenant compte de ce qui suit :

- l'importance de la question ;
- l'impact dans le spectre des ODD ;
- la présence de l'émetteur/de la société dans les portefeuilles ainsi que les intérêts de notre équipe d'investissement et le levier potentiel.

La plupart du temps, Candriam s'entretient avec les représentants des entreprises. Les parties prenantes intéressées par les entreprises dans lesquelles nous investissons peuvent également être contactées. Elles peuvent appartenir à différentes catégories d'acteurs : organisations sans but lucratif, syndicats, fédérations industrielles.

Ces interactions nous permettent d'améliorer et d'affiner notre connaissance du secteur et de partager nos points de vue sur des sujets importants et concrets.

La politique de vote par procuration de Candriam s'applique aux fonds à capital variable qui sont gérés par une entité du groupe. Cette politique s'applique également aux fonds dédiés et aux mandats si le client sous-jacent a donné son accord pour l'application de cette politique.

Tous les détails relatifs à la portée et à l'application de notre politique de vote sont présentés dans le document de politique de vote de Candriam qui est publiquement accessible².

II. Responsabilités

Toutes les initiatives d'engagement ESG de Candriam sont placées sous la responsabilité de l'équipe de recherche et d'investissement ESG, qui travaille en étroite collaboration avec les gestionnaires de portefeuille. Ceux-ci sont

² Disponible sur <https://www.candriam.fr/fr/professional/legal-and-disclaimer-candriam/informations-reglementaires/?s=0>



régulièrement informés du suivi de l'engagement, ils peuvent prendre part au dialogue et sont impliqués dans toute décision d'escalade ou d'inéligibilité.

L'équipe de recherche et d'investissement ESG est en charge :

- de l'analyse ESG de notre périmètre d'investissement ESG, de notre recherche thématique ESG et du développement de processus d'investissement et/ou de sélection nouveaux et innovants ;
- du suivi, du développement et de l'application de la stratégie d'engagement de Candriam dans toute l'entreprise ;
- du pilotage de la politique de vote, y compris sa mise en œuvre ;
- de la promotion des meilleurs standards ESG, de l'investissement durable et responsable et de l'intégration ESG. Au sein de l'équipe ESG Research & Investment, des analystes ESG spécialisés sont chargés des activités d'engagement.

Par conséquent, bien que les membres de l'équipe de recherche et d'investissement ESG soient les premiers acteurs à initier le dialogue sur les sujets ESG avec les émetteurs, les analystes fondamentaux de Candriam et les gestionnaires de portefeuilles d'actions ou d'obligations sont encouragés et incités à aborder les thématiques ESG dans leurs échanges avec les émetteurs. En ce sens, l'intégration ESG a sans doute favorisé le rapprochement et la coopération des équipes dans ce domaine. Lorsque cela se produit, l'équipe de recherche et d'investissement ESG centralise les informations et les met à la disposition des parties intéressées via un outil dédié.

III. Type d'engagement

Les engagements de Candriam sont **à la fois proactifs et réactifs**, en fonction du déclencheur.

Le choix entre un dialogue **direct ou collaboratif** dépendra de plusieurs facteurs.

En règle générale, le dialogue individuel est privilégié, mais une approche collaborative est préférable dans les cas suivants :

- l'interlocuteur est un pays, un groupe de pays, une organisation internationale ou toute autorité dont nous ne sommes pas actionnaires ;
- l'historique du dialogue individuel avec l'entreprise émettrice en question est sous-optimal ;
- l'occasion se présente de s'engager avec d'autres sur le sujet en question avec une compréhension commune de celui-ci, tout en évitant la lassitude des émetteurs de répondre à des questions similaires ;
- un levier plus important est nécessaire ;
- des économies d'échelle sont nécessaires (grand nombre d'entreprises à contacter sur le même sujet) ;
- une plus grande couverture médiatique devrait permettre d'attirer l'attention du public sur le sujet à l'étude.

Dans le cadre des initiatives de collaboration auxquelles nous participons, nous pouvons généralement choisir les émetteurs sur lesquels nous souhaitons être plus actifs. Nous pouvons en fait **mener les actions d'engagement avec l'émetteur**, en organisant des appels réguliers de mise à jour du groupe, en fournissant un cadre d'évaluation de l'engagement pour les autres investisseurs participants, en contactant les entreprises au nom du groupe et en participant aux réunions ou aux appels. Nous pouvons également **choisir de soutenir activement les initiatives** sans en prendre la tête mais en aidant les investisseurs principaux dans le processus d'engagement (préparation et/ou participation aux appels/réunions). Enfin, pour les émetteurs pour lesquels nous avons proportionnellement



moins d'intérêt, nous optons pour une **attitude plus passive**, en étant signataire de lettres et cités comme investisseurs de soutien, mais sans participer réellement aux appels/réunions organisés avec les émetteurs.

Pour toutes les initiatives de collaboration que nous signons, Candriam engage, par son implication ou sa signature, la totalité de ses actifs sous gestion.

IV. Nos sujets de conviction

Depuis 2015, dans le cadre de son activité d'engagement, Candriam a choisi de promouvoir trois thèmes d'engagement à long terme : nos **sujets de conviction**.

BUSINESS ETHICS 

ENERGY TRANSITION 

FAIR WORK CONDITIONS 

Ces sujets sont mis en avant, lorsqu'ils sont pertinents, par les analystes financiers comme par les analystes ESG, lors du dialogue avec les entreprises. Alignés sur les ODD des Nations unies, ils sont incontestablement considérés comme significatifs pour la communauté, et leur importance est reconnue tout au long de la chaîne de valeur : ils font partie du devoir fiduciaire de Candriam.



SUJETS DE CONVICTION³

ENERGY TRANSITION



Candriam adheres to the definition of Energy Transition as the shift towards a zero-carbon economy through renewable energy sources and energy efficient solutions, designed to keep global temperatures below 2°C.

The challenge is all the higher in that the world faces a rise in energy and consumption demand (+20% over the last decade). Our world energy landscape dominated for years by oil is thus definitively moving towards more renewable resources, giving way to a lower carbon economy with greater support for gas and renewables. According to the IEA, these will account for more than 50% of the global energy supply by 2040, compared with 36% in 2016. Issuers' margins and capital expenditures will definitely be impacted, as will their creditworthiness, depending on their ability to respond to the change, and to new market opportunities and risks.

The financial sector is highly exposed through both physical and transition risks, while divestment cannot be considered the only solution: the estimated combined exposure to sectors affected by energy transition is 45-47%¹. This comprises both a wide range of opportunities like the boom in Electric Vehicles but also a large panel of risks, including stranded assets, the increased cost of raw materials, the costs involved in the transition to lower-emission technology or products/services and also the costs of related innovation and wrong choices or change in customer behaviour.

Objectives of the Engagement :

- Improved access to information for the better assessment of companies' exposure to climate risks & opportunities,
- Supporting alignment to TCFD Recommendations²: Climate- Governance, Strategy, Risk Management, Metrics & Targets,
- Encourage efforts to improve of Scope 3 disclosure.

FAIR WORK CONDITIONS



Candriam believes in the respect of fundamental and recognized labour & human rights standards.

As reported in 2016 by the UN Business and Sustainable Development Commission, job-related injuries and sickness kill more than 2.3 million people every year, between 20 and 40 million people work in forms of forced labour and more than 165 million children are involved in child labour, half of whom are occupied in hazardous work. Strengthening the 'social contract' is a necessity we want to highlight in our dialogue with companies.

Associated financial risks and opportunities are equally pronounced further down the supply chains, with recent regulation designed to hold firms accountable for it³. In recent years, several events reminded all economic actors, including investors, of their duties but also demonstrated how issuers' tangible and intangible value could become heavily affected by work condition allegations: named brands are suffering from a tarnished reputation but are also seeing fluctuations in their returns due to supply chain disruption, increased production related costs not initially planned, and the search of alternative suppliers. For some companies directly involved, such allegations have led to multi-million pound fines and settlements, a loss in management confidence and a persistent fall in the share price.

Objectives of the Engagement:

- Proper evaluation of the effective respect of international labour and human rights standards across the value chain : policies, strategy & resources, performance;
- Support for the effective consideration of Human Capital as a company's core asset, being part of companies' risk mapping process.

BUSINESS ETHICS



Candriam encourages high standards of Business Ethics, more especially under the clients' and authorities' relationships component, with a focus on:

- the avoidance of market distortion and the promotion of transparency at sales level, which include the prevention of dumping / price-fixing / corruption practices as main concerns;
- the transparency and fairness of lobbying or tax practices.

The materiality of the topic is a reality for companies facing tougher enforcement of the law (US FCPA, UK Bribery Act, French Loi Sapin II or recent EU settlements) and greater public scrutiny, fed by media and non-profit organisations (Panama Papers, Paradise Papers, Unaoil scandal...). This results in the manifold potential direct or indirect impacts dealing with reputational, operational, financial and legal aspects, including those that affect a company's intrinsic value: fines and related legal costs, loss of confidence in top management, blacklisting, nullification of contracts, seizure of assets, tax reimbursements, loss of productivity and talent drain or the extra costs of an emergency upgrade to the compliance system.

Objectives of the Engagement:

- An evaluation of whether relevant policies and organization, and human and material resources, are in place to ensure the proper prevention and detection of, and response to, unethical practices;
- Promoting a zero-tolerance objective in a continuous improvement framework.

³ Plus d'informations dans notre [Rapport d'engagement 2017](#)



V. Autres grands axes d'engagement

Parmi nos principaux axes d'engagement, une attention particulière est portée aux entreprises **éligibles** sur le plan ESG mais présentant des lacunes en termes de bonnes pratiques ESG. Le dialogue augmente les chances d'améliorer les pratiques ESG de ces entreprises, que nous considérons comme de véritables opportunités d'investissement.

L'**exercice du droit de vote** permet également plusieurs formes d'engagement : Candriam exerce son droit de vote conformément à sa politique de vote, qui est publique et disponible sur notre site web. La divulgation, en toute transparence, de nos votes aux AG est un premier signal envoyé à la fois aux émetteurs et aux tiers, car elle met en évidence les éventuelles divergences de vues entre Candriam et les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Des dialogues pré - et post-AG sont initiés avec les entreprises bénéficiaires d'investissements lorsque :

- les résolutions de la direction présentées à l'AG suscitent de sérieuses préoccupations. Le manque de transparence, des niveaux de rémunération très controversés ainsi que le manque d'indépendance du conseil d'administration sont des éléments qui incitent définitivement à entamer le dialogue avec les entreprises en portefeuille, notamment si des préoccupations similaires ont été soulevées lors de précédentes AG ;
- nous choisissons de soutenir une résolution d'actionnaire à laquelle la direction s'oppose, car cette résolution traite d'un sujet que nous considérons comme important pour l'entreprise ;
- nous souscrivons à certains des arguments énumérés dans une proposition d'actionnaire, nous choisissons de ne pas la soutenir mais souhaitons que l'entreprise soit informée de notre opinion.

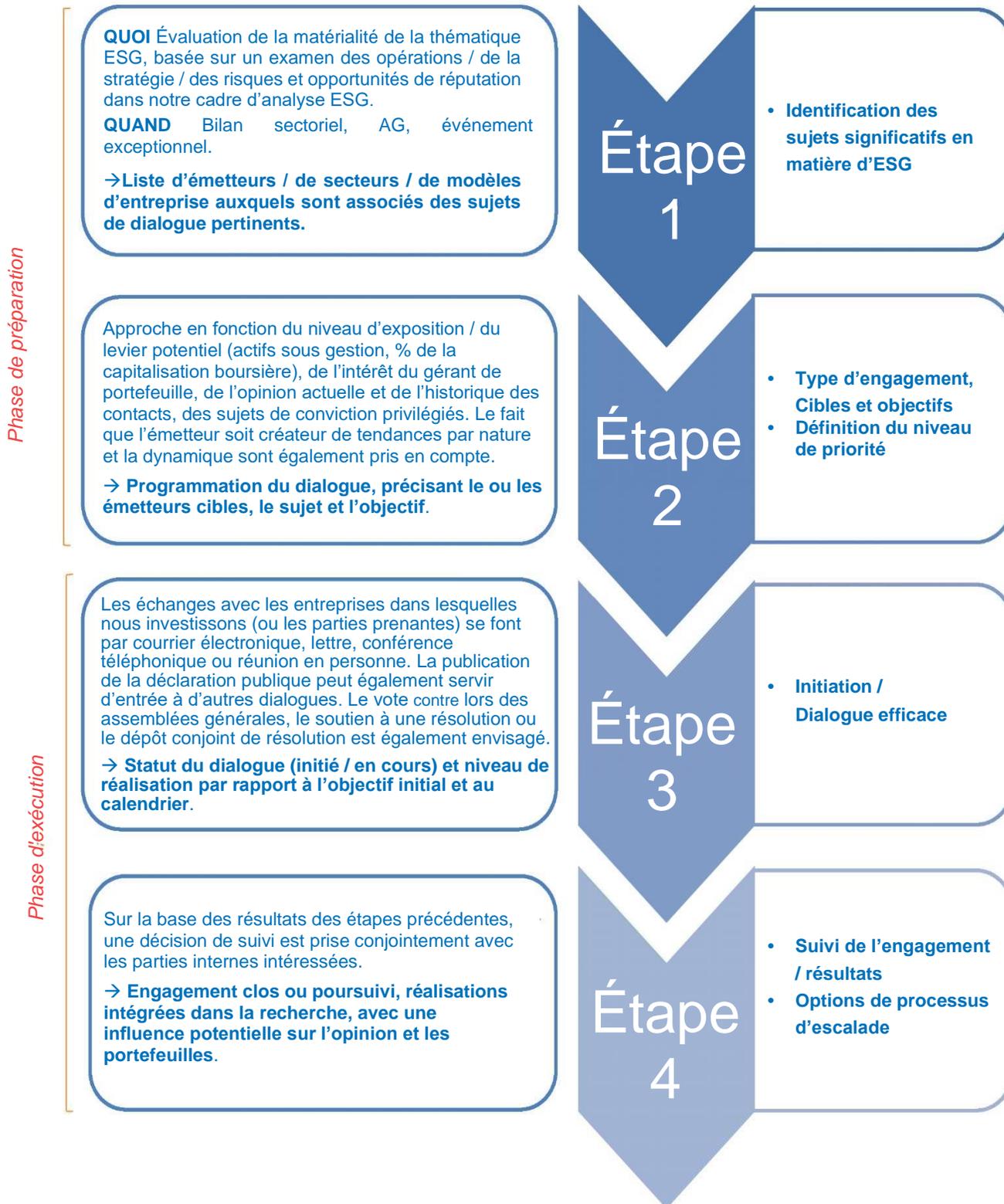
Ces échanges permettent à Candriam de faire valoir les principes de bonne gouvernance d'entreprise et de développement durable. Ils nous permettent de mieux comprendre les votes et contribuent à sensibiliser les entreprises aux attentes des investisseurs.

Nous nous réservons le droit de déposer ou co-déposer une résolution lorsque toutes les possibilités de dialogue sont épuisées ou s'avèrent sans effet, ou lorsque la situation exige un changement urgent.

Alors que les axes d'engagement ci-dessus sont récurrents et planifiés, d'autres déclencheurs nous inciteront à entamer un dialogue avec les émetteurs. Le chapitre suivant détaillera notre approche générale, mais apportera également un éclairage supplémentaire sur ces déclencheurs.



E. Étapes de l'engagement et calendrier



Une bonne connaissance des défis ESG auxquels sont confrontés les secteurs d'activités et les émetteurs, ainsi que de leur **matérialité** respective, sont les **points d'entrée** nécessaires à toute initiative d'engagement, qu'elle soit individuelle ou collective.

À cet égard, l'objectif principal de l'analyse sectorielle ESG est d'identifier en premier lieu les sujets les plus importants d'un point de vue opérationnel, stratégique et de réputation. L'analyse pays adopte un cadre comparable, en se concentrant sur le potentiel de développement durable à long terme d'un pays.

Cette **analyse** est **effectuée régulièrement** mais peut **également** être **motivée par des événements exceptionnels** tels qu'une acquisition, un changement de modèle économique des émetteurs ou un événement controversé (accident, annonce d'une enquête, accusations portées par des parties prenantes). Dans ce cas, l'analyse vise non seulement à identifier l'impact et la matérialité de l'événement sur la valeur des émetteurs, mais aussi la manière dont ceux-ci, et éventuellement leur secteur, s'adaptent et/ou répondent à l'événement en question.

En **s'appuyant sur cette** première étape d'identification des sujets ESG significatifs, les **priorités et le calendrier d'engagement** peuvent être

définis et/ou mis à jour également en fonction :

- du niveau d'exposition de Candriam (actifs) ;
- des intérêts des gestionnaires de portefeuille et des analystes de Candriam ;
- du sujet de l'engagement et de la manière dont il s'inscrit dans les sujets de conviction de Candriam et les autres sujets ESG prioritaires, y compris ceux pour lesquels les clients de Candriam ont exprimé un intérêt ;
- de l'opinion ESG actuelle sur l'émetteur (par exemple, présence sur la liste de surveillance ESG) ;
- de la nature de créateur de tendances de l'émetteur en question, et donc de l'impact potentiel qu'un changement au niveau de cet émetteur pourrait induire dans la pratique du marché ou dans l'approche du marché pour le titre en question.
- de la nature du déclencheur : par exemple, la période précédant l'assemblée générale semble être la plus propice à une discussion sur les sujets de gouvernance, avec la direction générale. Le contact est initié rapidement lorsqu'un incident se produit et a un impact significatif supposé ou avéré sur un ou plusieurs émetteurs, et lorsque les analystes ont besoin de plus de précisions pour revoir leur opinion.

Que nous options pour un dialogue individuel ou collectif, notre **point de contact** sera **choisi en fonction de l'historique de nos contacts** avec l'émetteur en question, et de la manière dont la position de notre interlocuteur potentiel peut correspondre au sujet de l'engagement.

Quel que soit le sujet, le contact initial se fait presque systématiquement par le biais des relations investisseurs et, parfois, directement avec le département de la responsabilité sociale des entreprises. En parallèle, nous pouvons contacter les parties prenantes pour mieux équilibrer notre opinion. À ce stade, il convient de choisir le statut de l'engagement avec un émetteur :

- **Initié** : lorsque le contact a été pris avec l'émetteur ;
- **En cours** : lorsque l'émetteur a répondu et que nous discutons plus avant avec ses représentants.



Une fois le dialogue engagé, et en fonction de la qualité des échanges et de l'intérêt des parties internes, une approche de suivi et des mesures d'escalade potentielles peuvent être définies. Plusieurs décisions, non exclusives les unes des autres, peuvent être prises :

- l'engagement se poursuit : l'objectif du dialogue semble réalisable mais avec un délai prolongé ;
- l'engagement est clos : l'objectif prescrit a été atteint ou ne semble pas pouvoir l'être ;
- un processus d'escalade a été déclenché : l'objectif n'a pas été atteint mais on suppose qu'il est encore réalisable et suffisamment important pour que nous poursuivions nos efforts sous une autre forme.

Lorsqu'il est déclenché, le processus d'escalade peut différer, en fonction de l'historique (type d'engagement, durée, qualité des relations), du **contexte du dialogue** (période de l'année, politique d'investissement spécifique au client, pression du marché/des médias/d'ONG/du client) ou des nouvelles opportunités qui se présentent.

Dans les étapes d'escalade (non mutuellement exclusives) ci-dessous, Candriam est prête à envisager :

- de rejoindre ou de lancer une initiative de collaboration ayant des objectifs similaires au dialogue précédent et potentiellement étendue au niveau du secteur d'activité ou de la région ;
- d'exercer ses droits de vote à l'encontre de la direction afin de témoigner son désaccord sur les pratiques ou les choix stratégiques ;
- d'entamer un dialogue individuel (par exemple, après un vote contre la direction lors de l'AG) ;
- de soutenir ou de déposer une résolution d'actionnaires ;
- de lire une déclaration d'investisseurs à l'assemblée générale pour sensibiliser la direction et les actionnaires ;
- de modifier le statut d'éligibilité ESG de l'entreprise, ce qui aurait des conséquences de désinvestissement, dont l'émetteur est systématiquement informé.

Le profil ESG de l'émetteur et/ou le modèle d'analyse sont systématiquement mis à jour pour prendre en compte le contenu de l'engagement et ses résultats. **L'opinion ESG que nous nous faisons de l'émetteur, ainsi que son statut d'éligibilité, sont mis à jour en conséquence**, si nécessaire.

F. Contrôle et suivi de l'engagement

L'équipe de recherche et d'investissement ESG assure le suivi des activités d'engagement sur une base quotidienne, en collaboration avec les représentants des équipes d'investissement.

Des réunions régulières entre les équipes permettent notamment de faire le point sur le programme/la feuille de route d'engagement, d'en discuter et de décider de la suite à donner.

Afin d'assurer un bon suivi de nos activités d'engagement, nous contrôlons plusieurs indicateurs.

Les **indicateurs de suivi** portent sur :

- le statut du dialogue : préparé/initié/en cours/fermé - pour les dialogues individuels ou collaboratifs ;
- l'objectif du dialogue : amélioration de la divulgation, aide à la décision, influence ;
- le contexte du dialogue : sujets de conviction, engagement par le vote par procuration, autres ;



- les sujets de dialogue : E, S & G, et les principaux ODD concernés.
-

Il existe plusieurs façons d'évaluer l'**impact de nos activités d'engagement** et leurs résultats :

- **L'impact sur le niveau de notoriété de l'émetteur**, sur sa stratégie et/ou ses pratiques, en fonction de l'objectif initial de notre engagement (cf. chapitre 3). Comme cet impact est souvent différé (par exemple, l'amélioration de la divulgation, survenant en même temps que la divulgation des documents annuels), il est le plus difficile à vérifier/estimer.
- **L'impact sur la recherche et l'opinion de Candriam**, car le contenu du dialogue alimente le travail des analystes et influence les décisions. Que l'entreprise choisisse ou non de répondre à nos demandes en détail et de changer éventuellement ses pratiques, les (non-)réponses influencent l'opinion des analystes ESG, car la transparence de l'entreprise constitue déjà une source d'information pour l'analyse ESG.

Nous adoptons un indicateur simplifié, précisant si la poursuite ou la clôture des dialogues a contribué à modifier le statut d'éligibilité de l'entreprise ou, au contraire, à justifier l'opinion des analystes ESG.

En définitive, l'impact de nos activités d'engagement doit se refléter dans les indicateurs d'impact que nous utilisons pour mesurer la performance de nos stratégies et de nos fonds.

Vous trouverez ci-dessous une illustration des liens entre ces indicateurs d'impact et nos activités d'engagement.



| INDICATEURS D'IMPACT DU FOND | Principal(aux) ODD concerné(s) | Sujets de conviction de Candriam et/ou dialogues directs | Engagement direct connexe (exemples) | Engagement collaboratif connexe soutenu par Candriam (exemples) |
|---|---|--|--|--|
| <p>Émissions de carbone Émissions de carbone (ou empreinte) en tonnes CO₂e par million d'euros investis, Intensité carbone en tonnes de CO₂e par million d'euros de recettes, WACI (Weighted Average Carbon Intensity) en tonnes de CO₂e par million de recettes</p> |   | <p>Transition énergétique</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de dialogue pour une transition juste • Dialogue direct avec l'entreprise • Soutien aux résolutions pertinentes des actionnaires en matière de climat • Vote de sanction contre la direction | <ul style="list-style-type: none"> • Relié à Climate Action 100+ - comptabilité et audit conformes à l'accord de Paris • CDP Climat • Share-Action - initiative de décarbonation, et Banking on Low Carbon Future • Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur le changement climatique • Dépôt conjoint de résolution à l'AG |
| <p>Consommation d'eau Consommation d'eau (ou empreinte) en m³ d'eau par million investi, Intensité de l'eau en m³ d'eau par million de revenus</p> |  | | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue direct avec l'entreprise • Soutien aux résolutions d'actionnaires relatives à l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à l'eau dans l'approvisionnement agricole, selon les PRI • CDP Water • Protéines durables • Initiative pour la réduction de l'utilisation des pesticides et la gestion plus sûre des produits chimiques - Épicerie de détail |
| <p>Déchets produits Production de déchets en tonnes de déchets par million investi</p> |   | | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue direct avec l'entreprise • Soutien aux résolutions d'actionnaires relatives aux déchets (y compris les déchets circulaires). | <ul style="list-style-type: none"> • Plastic Solutions Investor Alliance • Initiative de l'investisseur pour la sécurité des mines et des résidus miniers |
| <p>Gouvernance d'entreprise Pourcentage de femmes au conseil d'administration Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration</p> |   | | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue avant-/après l'AG • Vote contre les administrateurs et/ou le président aux AG | <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'investisseur sur le soutien aux principes d'autonomisation des femmes de l'ONU et sur la concrétisation de l'égalité des sexes |
| <p>Salariés Score du taux de mortalité des employés, de 0 à 100 Score des conventions collectives, de 0 à 100</p> |  | <p>Conditions de travail équitables</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue direct avec l'entreprise • Campagne de dialogue sur les conditions de travail au niveau de la chaîne d'approvisionnement des TIC • Soutien aux résolutions d'actionnaires exigeant une meilleure information sur les questions sociales | <ul style="list-style-type: none"> • Workforce Disclosure Initiative • Coalition de travail dirigée par Share-Action (Campagne britannique pour le salaire de subsistance) • PRI - pratiques de travail dans la chaîne d'approvisionnement agricole • Initiative des investisseurs au Bangladesh |
| <p>Éthique commerciale Politique en matière de corruption et de pots-de-vin - score de 0 à 100 Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux - score de 0 à 100</p> |  | <p>Éthique commerciale</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue direct avec l'entreprise • Soutien aux résolutions d'actionnaires exigeant une meilleure divulgation des activités de <i>lobbying</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des investisseurs aux décideurs de l'UE sur l'avenir des informations communiquées par les entreprises • Engagement sur la responsabilité fiscale des entreprises, selon les PRI |



et/ou des dons et/ou des
problématiques d'ordre fiscal.



G. L'engagement par le biais d'organismes professionnels

Candriam s'implique activement aux côtés de nombreuses associations qui promeuvent l'intégration du développement durable dans le domaine de l'investissement :

- Associations nationales et internationales du secteur de la gestion d'actifs, par le biais de groupes de travail consacrés à l'IR.
- Forums nationaux et internationaux sur l'investissement durable
- Centres d'information et d'éducation sur le développement durable.

Si les positions défendues par les associations professionnelles auxquelles nous adhérons ne sont pas alignées sur notre propre position, ou lorsque cela semble approprié, Candriam rend sa position publique.

Candriam répond aussi régulièrement à des consultations d'organismes réglementaires ou professionnels, non seulement par le biais d'associations, mais aussi souvent simultanément en son propre nom, afin d'obtenir un levier et/ou de souligner des spécificités.

De plus, outre les *interviews* données à la presse, Candriam partage son expertise ESG en intervenant régulièrement lors des principales conférences ESG en Europe et à l'étranger, organisées par des organismes publics ou privés.

De plus amples informations sur ces questions sont disponibles dans notre rapport annuel d'engagement, accessible au public.

H. Traçabilité et enregistrements

Toutes les **actions d'engagement** menées par l'équipe de recherche et d'investissement ESG par le biais d'un dialogue individuel ou collaboratif avec les émetteurs sont systématiquement enregistrées dans un outil prévu à cet effet, où sont stockées toutes les informations relatives à l'activité de dialogue : contact, période de contact, sujet et cible associée à l'engagement (y compris l'impact associé du point de vue des ODD), niveau de réalisation, statut actuel de l'engagement, impact sur le processus/l'analyse de Candriam et éligibilité de l'émetteur.

Conformément aux procédures opérationnelles existantes, les étapes de validation (poursuite/clôture du dialogue, mesures d'escalade, ...) sont également enregistrées.

Le module d'engagement intégré à notre base de données ESG propriétaire est conçu pour permettre un accès immédiat à l'historique de l'engagement (dialogue individuel et collaboratif, vote) pour chaque émetteur couvert. Le fait de rassembler en un seul endroit les informations relatives à la recherche ESG et les contributions au dialogue sur l'ESG permet d'élaborer des modèles d'analyse ESG plus complets et contribue à l'amélioration de l'intégration des considérations ESG.

Lorsque les engagements sont initiés par les gérants de portefeuille et les analystes conventionnels, des comités d'intégration spécifiques aux actifs ou aux stratégies nous aident progressivement, dans le contexte de l'intégration ESG, à améliorer les flux d'informations entre les équipes. Les échanges qui étaient auparavant essentiellement informels sont en cours de structuration et les informations connexes sont intégrées dans la base de données propriétaire ESG lorsque cela est pertinent.

I. Questions de conformité

Identification et gestion des conflits d'intérêts (CI)

Comme toutes les autres activités de Candriam, les activités d'engagement relèvent de la *Politique en matière de conflits d'intérêts* de Candriam, qui est accessible au public ; nous nous référons donc pleinement à ses principes. Vous trouverez ci-dessous une liste des risques spécifiques à nos activités ainsi que les mesures mises en place pour les prévenir.

- ***Spécifiques au vote***

Veillez vous référer au chapitre dédié de notre Politique de vote.⁴

- ***Spécifiques au dialogue***

Le principal risque est (a) de s'engager avec des entreprises pour obtenir un avantage privé sans rapport avec l'objectif initial de l'engagement de Candriam ou (b) que les relations commerciales attendues ou existantes avec l'entreprise concernée par l'engagement conduisent à des conclusions biaisées et, dans certains cas, erronées.

Des procédures sont en place pour identifier et gérer les conflits d'intérêts potentiels dans toutes les activités de Candriam. En cas de conflit d'intérêt concernant un vote, le responsable de la conformité doit être immédiatement informé. La meilleure approche sera déterminée en pleine coopération avec le service dédié à la conformité.

Afin de gérer et de prévenir un tel risque, et en complément du suivi régulier de notre service conformité, plusieurs mesures ont été prises :

- Les experts ESG sont tenus de rendre compte de chaque dialogue qu'ils entament.
- Les résultats de l'engagement sont discutés et examinés régulièrement par les équipes de recherche et d'investissement ESG et les représentants des gérants de portefeuille.
- Nous rendons compte annuellement et en détail de nos activités d'engagement.

Information privilégiée

Le principal risque ici survient lorsque nous avons accès à une information privilégiée, communiquée par un initié de l'entreprise au cours d'un processus d'engagement, et que nous la diffusons de façon abusive. Les informations privilégiées comprennent les connaissances précises ou les informations importantes non publiques concernant les affaires, les opérations ou la situation financière d'une société, qui auront une incidence sur le prix de marché des sociétés en question.

Pour gérer et prévenir un tel risque, et sur la base de la *Politique en matière d'informations non publiques importantes* de Candriam, toutes les personnes impliquées dans les engagements et les discussions avec les entreprises sont formées pour identifier les informations privilégiées. Lorsqu'un membre du personnel a des raisons de croire que l'information est importante et non publique, ou s'il se demande si elle l'est, il doit le signaler au responsable de la conformité, qui examinera la question et décidera de toute mesure supplémentaire. Entre-temps, le membre du personnel s'abstiendra de discuter de l'information en interne ou en externe.

⁴ Disponible sous <https://www.candriam.fr/fr/professional/legal-and-disclaimer-candriam/informations-reglementaires/?s=0>



Une décharge de responsabilité spécifique est ajoutée aux documents envoyés aux émetteurs au stade de l'initiation du dialogue, et plus tard si nécessaire.⁵ Il en va de même avant les conférences téléphoniques ou les réunions, si nécessaire.

Communication de l'impact de l'engagement avec un émetteur donné

Les membres de l'équipe de recherche et d'investissement ESG peuvent envoyer un retour d'information aux entreprises avec lesquelles ils se sont engagés, en soulignant les forces et les faiblesses identifiées, ainsi que les attentes de Candriam à court, moyen et long termes. Les meilleures pratiques peuvent également être partagées lorsqu'elles sont rendues publiques par les parties intéressées.

Ce retour d'information n'est toutefois pas systématisé et peut intervenir à la demande de l'émetteur lui-même. Le statut d'éligibilité ESG de l'émetteur peut également lui être communiqué sur demande, tout comme des détails supplémentaires sur la manière dont nous évaluons sa stratégie et ses performances, y compris son positionnement par rapport aux pairs du secteur, le tout gratuitement.

Divulgaration publique des informations recueillies dans le cadre de l'engagement

Initiatives de collaboration

Pour la grande majorité des initiatives de collaboration que nous signons, les termes de référence correspondants précisent les règles de confidentialité. Le plus souvent, nous sommes autorisés à divulguer le nom des émetteurs pour lesquels nous sommes l'investisseur principal. Tout investisseur participant est libre de fournir des informations aux autres investisseurs participants au sujet des activités d'engagement entreprises dans le cadre de la collaboration. Toute information diffusée doit être rédigée en reprenant les propres termes de l'investisseur. Les émetteurs ciblés sont informés que les conclusions des discussions seront partagées entre les investisseurs participants. Dans les cas où l'initiative communique les résultats de l'engagement, ceux-ci sont présentés de manière générale, soulignant des études de cas positives, des outils ou des leçons apprises, pour les signataires qui cherchent à s'engager sur le sujet à l'avenir. Les détails du contenu des échanges ne sont pas divulgués publiquement (en dehors des investisseurs participants) sans le consentement préalable de l'émetteur en question.

Dialogue direct

Au stade de l'initiation du dialogue, l'émetteur est informé que ses réponses alimenteront l'analyse interne de Candriam, qui communiquera les résultats de l'engagement à ses clients institutionnels, à moins que l'émetteur ne s'y oppose. En tout état de cause, ses réponses ne seront pas rendues publiques sans son accord préalable. De même, le nom de l'émetteur apparaîtra dans le rapport annuel d'engagement de Candriam comme l'une des entreprises contactées au cours de l'année, sauf si l'émetteur souhaite rester anonyme. Le détail des actions d'engagement n'est pas rendu public.

En cas d'enregistrement des discussions de groupe, les représentants de Candriam indiqueront au début de l'appel que celui-ci est enregistré à des fins de prise de notes.

⁵ Décharge de responsabilité : *en tant qu'investisseur, Candriam ne souhaite pas devenir un initié. Bien que nous considérons que les questions dont nous discutons sont importantes pour la performance à long terme de l'entreprise, nous supposons, sauf indication contraire, qu'aucune « information non publique importante » ne nous sera divulguée.*

Échange d'informations avec d'autres investisseurs / gestionnaires d'actifs

Dans le cadre d'un engagement de collaboration, ou au sein de groupes de travail spécifiques faisant partie d'organismes professionnels, nous pouvons échanger avec d'autres investisseurs et gestionnaires d'actifs.

Les échanges doivent se concentrer sur la poursuite des buts et objectifs de notre collaboration, et les informations recueillies ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que les objectifs de l'initiative ou du groupe de travail. En outre, nous ne communiquerons pas les opinions et prévisions de nos analystes ESG et fondamentaux / de nos gérants de fonds sur cette société dans laquelle nous investissons.

De la même manière, nous ne divulguons pas à d'autres investisseurs le niveau de notre participation au capital ou celui de notre détention de dette d'un émetteur donné. Une exception toutefois : lorsque nous soumettons une résolution d'actionnaire conjointement avec d'autres investisseurs, nous pouvons partager avec eux le niveau de nos participations afin de vérifier si le seuil nécessaire au dépôt a été atteint.

Agir de concert

Ici, nous faisons plus spécifiquement référence aux implications sur nos activités d'engagement de la directive 2004/25/CE concernant les offres publiques d'acquisition et à la manière dont nous évitons que Candriam soit considérée comme agissant de concert avec d'autres investisseurs. La directive précitée définit les « personnes agissant de concert » comme suit :

« les personnes physiques ou morales qui coopèrent avec l'offrant ou la société visée sur la base d'un accord, formel ou tacite, oral ou écrit, visant à obtenir le contrôle de la société visée ou à faire échouer l'offre ».

Dans un rapport dédié de 2012⁶, la Commission européenne a suggéré une clarification de ce concept d'« action de concert » au niveau de l'UE pour permettre aux investisseurs de coopérer dans le but d'exercer une bonne gouvernance d'entreprise mais sans chercher à acquérir ou à exercer le contrôle⁵ des sociétés dans lesquelles ils ont investi. Comme le définit l'*Autorité européenne des marchés financiers* (AEMF) dans sa déclaration publique de 2014⁶, la coopération peut consister à discuter ensemble de questions qui pourraient être soulevées auprès du conseil d'administration⁷, à présenter des observations au conseil d'administration sur ces questions, ou à déposer ou voter ensemble une résolution particulière. Les questions sur lesquelles les actionnaires pourraient coopérer pourraient inclure : des questions commerciales (telles que des acquisitions ou des cessions particulières, la politique de dividendes ou la structuration financière) ; des questions relatives à la gestion de la société (telles que la composition du conseil d'administration ou la rémunération des administrateurs) ; ou des questions relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise (telles que la politique environnementale ou le respect de normes ou de codes de conduite reconnus).

À cet égard, une « liste blanche » de certaines activités dans lesquelles les actionnaires pourraient souhaiter s'engager aux fins d'exercer une bonne gouvernance d'entreprise (mais sans chercher à acquérir ou à exercer un contrôle sur la société) a été définie par l'AEMF.

Nous nous référons systématiquement à cette liste blanche d'activités pour nos activités d'engagement, afin de nous assurer que la coopération impliquée ne conduira pas, en soi, à la conclusion que nous agissons de concert.

⁶ COM(2012)347, <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0347:FIN:FR:PDF>

⁷ ESMA/2014/677-REV, https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma2014-677-rev_public_statement_concerning_shareholder_cooperation_and_acting_in_concert.pdf

J. Rapports

Conformément au sixième principe des PRI, nous nous engageons à rendre compte régulièrement de nos activités d'engagement et de leurs progrès, tant en interne qu'en externe.

I. Divulgaration interne et levier

Le Comité stratégique mondial de Candriam ainsi que son Comité exécutif sont régulièrement informés des activités d'engagement et de leurs résultats.

En outre, l'équipe de recherche et d'investissement ESG veille à ce que des canaux de communication existent en interne pour fournir des mises à jour sur les nouvelles initiatives d'engagement collaboratif et sur les résultats de l'engagement, lorsque cela présente un intérêt pour les équipes d'investissement.

Selon le cas, plusieurs canaux peuvent être utilisés (non exclusifs les uns des autres) :

- des rapports des comités sectoriels, qui mentionnent les dialogues qui ont eu lieu lors des évaluations sectorielles
- des alertes de surveillance ESG et les alertes ESG
- des comités d'intégration ESG ou spécifiques aux actifs, composés de spécialistes de l'ESG et de l'investissement
- des évaluations annuelles des actions d'engagement et des procurations, publiées sur l'intranet de Candriam
- un dialogue informel entre l'équipe de recherche et d'investissement ESG et les gérants de portefeuille.

L'idée est de rendre compte des engagements existants et d'inciter les parties en relation avec les entreprises à améliorer la qualité des échanges sur les sujets ESG.

II. Divulgaration externe et levier

Notre principale communication externe se fait par le biais de notre site web d'entreprise et de communiqués de presse pour nos évaluations annuelles de procuration et d'actions d'engagement. Des tweets sont également envoyés au cours de l'année au sujet des initiatives de collaboration auxquelles nous participons. Des études de cas et des documents de recherche sur les actions d'engagement sont également publiés régulièrement sur notre site web. Les présentations faites en dehors de toute relation contractuelle avec nos clients sont également l'occasion de partager notre expérience et les résultats de nos actions d'engagement.

Pour les fonds à capital variable de Candriam, la liste des assemblées générales auxquelles le fonds participe est publiée dans les rapports annuels/semestriels. Les détails de tous les votes exprimés sur la base de la politique de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam.

Notre périmètre de vote ainsi que d'autres informations sur notre approche de vote, y compris les raisons pour lesquelles Candriam peut choisir de ne pas voter, sont détaillés dans notre politique de vote et/ou sur notre site et/ou dans les rapports annuels respectifs de nos fonds ouverts.

Conformément aux termes spécifiques de l'accord contractuel entre les parties, les clients de Candriam bénéficient de mises à jour régulières de leur portefeuille et d'analyses connexes abordées à travers le prisme de l'engagement. En particulier, ils reçoivent des rapports dédiés contenant :

- les détails de toute nouvelle initiative de collaboration signée par Candriam, avec une invitation à s'y joindre ;



- des mises à jour sur les initiatives de collaboration signées, et leurs résultats ;
- l'ensemble des priorités d'engagement identifiées pour leur portefeuille (si elles sont adaptées à leurs intérêts spécifiques), avec les objectifs d'engagement correspondants ;
- la liste des engagements individuels au cours de la période d'examen en question, avec leur statut (préparé/initié/en cours/terminé), les résultats connexes sur leur portefeuille et l'impact sur l'éligibilité de l'émetteur.

Le cas échéant, ils reçoivent également :

- le détail des votes (vote par procuration) de leur portefeuille avec les motifs associés des décisions relatives aux résolutions de la direction et des actionnaires ;
- notre évaluation annuelle des procurations et des actions d'engagement.

Toutes nos réunions avec les clients sont également mises à profit pour recevoir un retour d'information sur notre stratégie d'engagement et nos reportings, et Candriam encourage tout retour d'information pour améliorer son approche.

À propos de Candriam

Candriam est un gestionnaire d'actifs multi-spécialiste européen présent sur le marché depuis 20 ans. Avec un encours sous gestion d'environ 128 milliards d'euros⁸ à fin juin 2020, la société dispose d'une équipe de plus de 500 professionnels. Elle dispose de centres de gestion à Luxembourg, Bruxelles, Paris et Londres et de représentants dans plus de 20 pays sur le continent européen, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Moyen Orient. Candriam propose des solutions d'investissement dans plusieurs domaines clés : obligations, actions, stratégies de performance absolue et allocation d'actifs. Candriam est également une société pionnière et leader dans le domaine de l'investissement durable avec, depuis 1996, une large gamme de produits innovants couvrant l'ensemble de ses classes d'actifs.

Candriam est une société du groupe New York Life. New York Life Investments⁹ compte parmi les plus grands gestionnaires d'actifs au monde¹⁰.

Candriam signifie « Conviction et responsabilité dans la gestion d'actifs » (« Conviction And Responsibility In Asset Management ») : tout ce que nous faisons est influencé par des décisions d'investissement fondées sur des convictions et un sens des responsabilités envers nos clients. Notre équipe de recherche sur l'investissement

⁸ Au 30 juin 2020 L'encours sous gestion comprend des actifs qui ne répondent pas à la définition de « Regulatory AUM » énoncée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis dans le formulaire ADV, partie 1A.

⁹ New York Life Investments est une marque de service utilisée par New York Life Investment Management Holdings LLC et sa filiale New York Life Investment Management LLC. New York Life Investment Management LLC est une filiale à part entière et indirecte de New York Life Insurance Company.

¹⁰ Source : New York Life Investments a été classé 30e plus important gestionnaire d'actifs au monde par *Pensions & Investments* le 28 mai 2018. Le classement est basé sur le total des actifs institutionnels sous gestion à l'échelle mondiale à fin 2017. Les actifs de New York Life Investments incluent les actifs des conseillers en investissement affiliés.

socialement responsable (ISR) est l'une des plus importantes d'Europe continentale, ce qui nous permet de proposer une large gamme de stratégies ISR sur l'ensemble des régions et des classes d'actifs (actions, obligations et allocation d'actifs).





Disclaimer

Le présent document n'est fourni qu'à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni une recommandation d'investissement, ni une confirmation d'une quelconque transaction, sauf disposition contraire. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

Avertissement : Les performances passées d'un instrument financier, d'un indice ou d'un service d'investissement, ou des simulations de performances passées, ou des prévisions de performances futures, ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

